

MANDAT D'ARBITRAGE

Entre le MANDATAIRE :

La BANQUE Populaire Occitane

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit ; intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07022714, ayant son siège social à BALMA (31130), 33-43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 560 801 300, représentée par Alain LLANES agissant en qualité de Directeur Général Adjoint,

Ci-après dénommée «**le Mandataire**» ou «**la Banque**».

- Mandat**
 Avenant en cas de changement de profil

Et le MANDANT :

Personne Physique :

Monsieur Madame

Monsieur Madame

NOM :

NOM :

PRENOM :

PRENOM :

Né(e) le : à

Né(e) le : à

Département :..... Pays :

Département :..... Pays :

Domicile :

Domicile.....

Personne Morale :

Dénomination sociale :

au capital de :

dont le siège social est à :

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de :

sous le numéro :

représentée par : dûment habilité(e) aux fins des présentes,

Numéro du (des) contrat(s)

Souscrit ledurée viagère (vie entière)

Souscrit ledurée viagère (vie entière)

Agissant :

En son nom personnel (1)

En qualité de (2)

Représentant.....

Et déclarant posséder la capacité nécessaire,

Ci-après dénommé(e) «**le Mandant**»

(1) S'agissant d'un contrat d'assurance-vie à adhésion conjointe, la signature du mandat doit être apposée par Monsieur et par Madame, époux communs en bien.

(2) Tuteur – Curateur – Administrateur Légal

Compte tenu des renseignements que vous nous avez fournis dans les questionnaires :

- de Connaissance Client ;
- de Compétence Financière ;
- et de Risque ;

dont les conclusions figurent dans votre Synthèse Epargne – Entretien Conseil ou proposition d'investissement, signée par vous-même en date du _____ à _____

le profil d'arbitrage retenu est le suivant : _____
(voir document commercial d'information sur le profil) (1)

Par ailleurs, **dans le cas où figurent dans le contrat d'assurance** sur lequel porte le présent mandat, **des Unités de Compte représentatives** de Fonds à formules, titres de créances (obligations, EMTN et BMTN), SCI, SCPI, OPCI ou autres **supports non éligibles au présent mandat d'arbitrage, ces Unités de compte seront conservées hors mandat d'arbitrage** tant que le mandant ne donne pas au mandataire l'ordre de les arbitrer et en accepte les conditions de frais liés à cette sortie anticipée (conf. Conditions générales du support). Les montants ainsi arbitrés deviennent alors automatiquement intégrés au présent mandat. »

Nom du produit, quantité et année d'échéance :

Mise en garde :

Le client reconnaît que la Banque l'a informé des caractéristiques du profil d'arbitrage du mandat proposé à la souscription, des opérations susceptibles d'être traitées dans ce cadre ainsi que des risques qu'elles peuvent comporter, et qu'elle a, en cela rempli, les obligations de conseil qui lui incombent.

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE – Le Mandant déclare :

- Avoir adhéré ou souscrit auprès de la compagnie BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée sous le n° 349 004 341 RCS Paris et ayant son siège social 30 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS (ci-après dénommée l'« assureur »), à un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation multisupport. Le contrat d'assurance vie ou de capitalisation est constitué du bulletin d'adhésion ou de souscription, de ses conditions générales valant notice d'information et du certificat d'adhésion ou de souscription.
- Avoir connaissance de la possibilité qui lui est offerte dans le cadre de son adhésion ou de sa souscription au contrat de déléguer sa faculté de sélectionner les supports financiers et d'arbitrer la répartition de la valeur de rachat entre les supports sélectionnés servant de référence au contrat conformément aux conditions générales valant notice d'information de celui-ci.
- Demander au Mandataire d'exercer en son nom et pour son compte auprès de l'assureur cette faculté dans le respect du présent mandat (ci-après dénommé « le mandat ») et des conditions générales valant notice d'information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation multi support sur lequel porte le mandat.
- Assumer en pleine connaissance de cause les risques inhérents aux supports financiers choisis par le Mandataire.

Le Mandant s'engage à ne pas effectuer de demande d'arbitrage sur les supports financiers concernés par le mandat d'arbitrage et ce durant toute la durée du mandat d'arbitrage

^[1] L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un mandat par rapport au risque qu'il présente. Plus le risque du mandat choisi est élevé plus le rendement est potentiellement plus élevé et vice versa. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie, le cas échéant, sur la volatilité historique du mandat.

Le Mandant déclare avoir été informé des risques inhérents aux supports financiers choisis dans le cadre de l'exécution du mandat :

- L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte présentes sur le contrat mais pas sur leur valeur.
- La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Le Mandataire s'engage à respecter le profil de gestion défini par le Mandant dans le cadre du présent mandat. Ce dernier renonce expressément à toute contestation sur l'opportunité des arbitrages effectués à la condition que ces arbitrages soient conformes au profil d'arbitrage retenu.

Le mandat est composé des présentes, de ses annexes.

ARTICLE 1 - Objet

Le Mandant donne pouvoir au Mandataire, qui l'accepte, d'effectuer, en son nom et pour son compte dans le cadre du présent mandat, le choix des supports et l'ensemble des arbitrages nécessaires au respect du profil d'arbitrage sélectionné et conformément aux conditions générales valant notice d'information du contrat sur lequel porte le mandat.

Le présent mandat :

- A pour objet de confier au Mandataire le pouvoir de répartir la valeur de rachat, constituée au sein du contrat d'assurance ou de capitalisation, entre les différents supports éligibles aux unités de compte et qui sont la propriété de l'assureur ;
- Ne constitue pas un service d'investissement réglementé mais un mandat de droit commun soumis aux dispositions du Code civil ;

Le présent mandat est spécial et exprès en ce qu'il ne concerne que la faculté de choix des supports financiers proposés par le contrat susvisé et d'arbitrage entre eux, telle que prévue par les conditions générales du contrat visé par le présent mandat.

Le mandat est accessible à tout contrat d'assurance vie ou de capitalisation multisupport (exception faite des contrats suivants : IRRIGA (avec et sans garantie de fidélité), FRUCTI-PRIVILEGE VIE, tout contrat de la gamme vie individuelle bénéficiant du cadre fiscal spécifique du PEP, ou d'une option d'arbitrages automatiques ou en gestion pilotée ou qui ferait l'objet d'une avance en cours sous réserve, le cas échéant, que la valeur de rachat du contrat soit supérieure ou égale à un montant minimum librement défini par le Mandataire.

Le Mandataire pourra procéder dans le cadre du présent mandat, sans avoir à consulter au préalable le Mandant, au choix des supports financiers et aux arbitrages entre les supports sélectionnés conformément au profil d'arbitrage choisi par le Mandant (pour la prime initiale comme pour toutes les primes complémentaires ultérieures).

Un exemplaire du présent mandat d'arbitrage est remis à l'assureur. L'assureur est cependant considéré comme un tiers au mandat et à sa mise en œuvre : son rôle est strictement limité à l'exécution des ordres donnés par le Mandataire pour compte du Mandant.

Les supports éligibles (cf liste évolutive en annexe) sont tout support offert dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur lequel porte le mandat, à l'exception des Fonds à formules ou à promesse (Produits à capital garantis ou non), des titres de créances (obligations, EMTN et BMTN), des OPCI, des SCI et des SCPI.

Pour les contrats dans lesquels seraient introduits, à quelque moment que ce soit, des Fonds à formules ou à promesse, des titres de créances (obligations, EMTN et BMTN), des OPCI, des SCI et des SCPI, les allocations d'actifs déterminées par le Mandataire s'appliqueront, considérant les actifs du contrat, hors supports Fonds à formules ou à promesse et titres de créances (obligations, EMTN et BMTN), OPCI, SCI

et SCPI. Ces derniers demeurent donc exclus du cadre général du mandat notamment pour le calcul de la part actions.

Chaque mandat est géré en vue d'obtenir à moyen et long terme une valorisation du capital investi au moyen d'une répartition appropriée des placements dans les principaux marchés boursiers, obligataires, monétaires et immobiliers, dans une proportion variant selon les opportunités de la conjoncture internationale. Cette gestion n'a pas pour objectif d'être corrélée à un indice boursier.

La valeur de rachat des contrats visés par le présent mandat est répartie sur les supports éligibles retenus en fonction du profil d'arbitrage déterminé dans la synthèse épargne.

Pour la gestion du contrat, le Mandant autorise la Banque à exécuter de sa propre initiative les opérations liées au présent mandat.

Les contrats issus de la transformation d'un contrat en euros en un contrat multisupports, dans le cadre de l'amendement FOURGOUS, ne peuvent être gérés que dans le cadre d'un profil d'arbitrage « tempéré international Fourgous » «équilibre international » ou « offensif international ».

Si par le fait des opérations d'arbitrage ou de la hausse des valeurs liquidatives, la part des OPC à dominante actions, venait à représenter une part des actifs ne permettant plus de maintenir la part minimum sécurisée prévue dans chaque profil d'arbitrage défini ci-dessus alors le Mandataire disposera d'un délai de trois mois pour réduire la part des OPC à dominante actions.

Dans le cadre de l'exercice du droit d'arbitrage délégué, le Mandataire pourra réaliser tous les arbitrages qu'il jugera utiles sans avoir à recueillir l'accord préalable du Mandant.

Le Mandant conserve la faculté de modifier le profil d'arbitrage qu'il a choisi parmi les profils d'arbitrage. En ce cas, il devra notifier au Mandataire le nouveau profil d'arbitrage choisi, soit par signature d'un avenant directement auprès du Mandataire, soit par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

La modification du profil d'arbitrage prendra effet au plus tard à la fin du mois suivant le mois civil au cours duquel la demande de modification de profil d'arbitrage a été notifiée par avenant au mandat d'arbitrage ou par lettre recommandée, et sous réserve que cette notification ait été transmise à l'assureur au moins cinq jours ouvrés avant le terme de cette échéance.

Le Mandant précise au Mandataire le profil d'arbitrage suivi.

Plus généralement, le Mandant déclare s'engager à accepter sans réserves toutes les conséquences de l'exécution du présent mandat et renonce à rechercher à ce titre la responsabilité du Mandataire.

ARTICLE 2 – Etendue du mandat d'arbitrage

Article 2-1 – La mise en œuvre du mandat

En cas de mise en œuvre d'un mandat d'arbitrage concomitamment à l'adhésion ou la souscription d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et nonobstant le délai de renonciation de 30 jours pour ce dernier, les arbitrages seront autorisés dès la signature du mandat, sans qu'il soit requis d'attendre l'expiration du délai de 30 jours susvisé.

Les demandes d'arbitrage sont présentées à l'assureur par le Mandataire uniquement. Les arbitrages sont réalisés entre les unités de compte sélectionnées par le Mandataire dans le cadre du profil d'arbitrage choisi.

La nouvelle répartition de la valeur de rachat sera effectuée conformément aux conditions générales valant notice d'information du contrat, objet du présent mandat.

A tout moment, le Mandant peut demander une modification, sans frais, du profil d'arbitrage retenu. La modification prend effet au plus tard le 5^{ème} jour ouvré suivant la réception par l'assureur de l'avenant visé à l'article 1 ci-dessus. La valeur de rachat total du contrat sera alors investie conformément au

profil indiqué sur l'avenant au plus tard à la fin du mois suivant le mois civil au cours duquel la demande de modification de profil d'arbitrage a été notifiée.

Article 2-2 – Les versements

Le Mandant peut effectuer à tout moment des versements complémentaires dont le minimum est défini dans la documentation précontractuelle et contractuelle du contrat d'assurance. Les primes, nettes de frais d'entrée, seront investies, sauf dispositions particulières contraires, conformément à la documentation précontractuelle et contractuelle du contrat d'assurance et selon la dernière allocation demandée par le Mandataire afférente au profil d'arbitrage choisi.

Si les opérations de versement sont susceptibles de modifier sensiblement la structure des placements à l'initiative du Mandant, le Mandataire disposera alors d'un délai de trois mois à compter de l'opération de versement pour effectuer des arbitrages permettant de reconstituer le profil d'arbitrage.

Article 2-3 – Les rachats

Le Mandant peut à tout moment effectuer un rachat partiel sur son contrat dans les conditions indiquées aux conditions générales valant notice d'information du contrat visé par le présent mandat. Les rachats partiels se font au prorata de la quote-part de la valeur de rachat adossée à chaque support du contrat sous mandat d'arbitrage.

Le Mandant peut également demander le rachat total de son contrat visé par le présent mandat. Ce dernier est alors réputé caduc conformément aux dispositions de l'article 6 ci-après.

Si les opérations de rachat partiel sont susceptibles de modifier sensiblement la structure des placements à l'initiative du Mandant, le Mandataire disposera alors d'un délai de trois mois à compter de l'opération de rachat partiel pour effectuer des arbitrages permettant de reconstituer le profil d'arbitrage.

Article 2-4 – La délégation

Le présent mandat n'est pas d'intérêt exclusif et le Mandataire peut sous-déléguer la faculté d'arbitrage du contrat à une société de gestion de portefeuille.

En cas de changement relatif à cette sous-délégation, le Mandant en sera informé par le Mandataire.

ARTICLE 3 – Supports financiers

L'ensemble des supports actuels éligibles au contrat du Mandant est repris en annexe I.

Le Mandant atteste avoir été informé que, pour chacun des OPC proposés, les DICI ou les prospectus des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le règlement ou les statuts de ces OPC ainsi que leur dernier rapport annuel et leur dernier état périodique lui seront par ailleurs remis sur simple demande auprès de son conseiller bancaire et sont disponibles sur le site : <http://www.priips-bpce-vie.com>.

Le Mandant autorise le Mandataire à réaliser des arbitrages sur l'ensemble des supports éligibles à son contrat.

Par ailleurs, le Mandant autorise le Mandataire à utiliser de nouveaux supports susceptibles d'être éligibles par la suite à son contrat.

Fluctuation à la hausse comme à la baisse de la valeur de rachat constituée sur un support libellé en unités de compte :

Le Mandant est conscient que la répartition entre les supports éligibles au contrat diffère selon les profils d'arbitrage définis dans le présent mandat. Le choix par le Mandant pour un profil d'arbitrage déterminé impactera la répartition du capital investi entre supports, et par voie de conséquence de la valeur de rachat du contrat qui dépend de la valeur liquidative de ces supports. En effet, la valeur en euros des supports libellés en unités de comptes varie à la hausse comme à la baisse dans les mêmes proportions que celle du support correspondant.

ARTICLE 4 – Obligations des parties

Conformément aux dispositions du Code civil, le Mandataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En conséquence, le Mandataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour offrir au Mandant le service prévu par le présent mandat. A ce titre, il est expressément entendu que l'engagement du Mandataire ne porte pas sur la valeur des unités de compte, dont les fluctuations à la hausse ou à la baisse sont au bénéfice ou au risque du Mandant.

Le Mandant s'engage à informer le Mandataire de tout changement susceptible d'entraîner une modification du profil d'arbitrage.

Le Mandant s'interdit expressément, pendant toute la durée du mandat de :

- Procéder ou faire procéder par tout autre personne que le Mandataire désigné dans le présent mandat, et quelles que soient les circonstances, à un quelconque arbitrage sur le contrat visé par le présent mandat. L'assureur ne sera donc dès lors pas tenu d'exécuter les ordres qui lui seraient présentés et qui contreviendraient à cette interdiction.
- Demander une avance sur son contrat.

En outre, il est convenu qu'en cas de désaccord du Mandant sur la gestion du Mandataire en application des présentes, seule pourrait intervenir une dénonciation du présent mandat, notifiée conformément aux dispositions de l'article 6 ci-après.

Le choix des supports et de la répartition de la valeur de rachat entre les différents supports et les arbitrages effectués par le Mandataire seront réalisés dans le respect des dispositions prévues à l'annexe financière listant les fonds disponibles dans le cadre de la gestion des mandats d'arbitrage (annexe 1 au présent mandat) et du profil d'arbitrage prédéterminé.

ARTICLE 5 – Information du Mandant

Le Mandant est informé des arbitrages auxquels le Mandataire a procédé par les relevés d'arbitrage établis et adressés par l'assureur après chaque arbitrage.

En outre, un relevé de situation rappelant la valeur de rachat et sa répartition est adressé, également par l'assureur, une fois par an.

Ces informations vaudront comptes rendus par le Mandataire au Mandant, conformément aux dispositions du Code civil. Pour toute information concernant la situation de son contrat, le Mandant s'adressera à l'assureur ou à sa Banque.

Enfin, un rapport d'arbitrage est adressé par le Mandataire au Mandant selon une périodicité trimestrielle.

ARTICLE 6 – Durée et résiliation du mandat

Le présent mandat prendra effet à la date de sa signature si l'adhésion ou la souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation visé par le mandat est déjà faite préalablement, ou à défaut, lorsque sera dûment rempli et signé par le Mandant le présent mandat et, le cas échéant, de la demande d'adhésion ou de souscription au contrat visé par le mandat, sous réserve de l'encaissement de la prime initiale versée sur le contrat. Le mandat est enregistré dans un délai de 5 jours ouvrés maximum à compter de la réception par l'assureur ; l'investissement est réalisé comme décrit ci-avant.

En cours de contrat, la mise en place du mandat n'est possible que si le contrat d'assurance ne fait l'objet d'aucune avance en cours, ni d'option d'arbitrage automatique ou de gestion pilotée, et sous réserve, le cas échéant, que la valeur de rachat totale dudit contrat soit supérieure ou égale à un montant minimum librement défini par le Mandataire.

Le présent Mandat est conclu pour une durée indéterminée et produira ses effets jusqu'à dénonciation, par le Mandant ou la Banque. **Il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception.**

La dénonciation à l'initiative du Mandant prend effet deux jours ouvrés au plus tard après réception de la lettre recommandée par la Banque qui cesse alors d'être habilitée à prendre l'initiative de nouvelles opérations.

La dénonciation, par la Banque, prend effet cinq jours ouvrés maximum après la signature par le Mandant de l'accusé réception de la lettre recommandée. La Banque a connaissance de cette date de signature par retour de l'accusé de réception de la lettre recommandée.

A la date d'effet de la résiliation, aucun nouvel acte d'arbitrage ne sera réalisé par la Banque et le Mandant assurera lui-même l'arbitrage de son (ses) contrat (s) à défaut pour lui d'avoir désigné un nouveau Mandataire.

Au plus tard à la date d'effet de la résiliation, la Banque établit un relevé de situation et arrête un compte rendu d'arbitrage faisant apparaître les résultats du mandat depuis la dernière situation du contrat.

La dénonciation du présent mandat par l'une ou l'autre des parties n'emportera aucun effet sur le terme du contrat souscrit auprès de BPCE Vie. Sauf demande d'arbitrage expresse, la valeur de rachat restera investie conformément à la dernière allocation retenue par le Mandataire.

En cas de décès du Mandant, de jugement de mise sous tutelle du Mandant ou de rachat total du contrat, le mandat est résilié de plein droit à la date à laquelle le décès du Mandant ou sa mise sous tutelle est porté à la connaissance de l'assureur ou à la date du rachat total. Le Mandataire ne pourra plus dès lors initier d'arbitrage. Toutefois, l'ensemble des demandes d'arbitrage, formulées antérieurement à la notification du décès du Mandant ou de sa mise sous tutelle ou à la date du rachat total et non exécutées à cette date, sera réalisé.

Les actes accomplis par le Mandataire soit jusqu'à réception de la lettre recommandée dénonçant le présent mandat, soit jusqu'au décès ou à la mise sous tutelle du Mandant ou jusqu'à la date du rachat total seront opposables au Mandant ou à ses ayants droits.

L'exercice par le Mandant de sa faculté de renonciation, détaillée dans les conditions générales valant notice d'information du contrat, mettant fin aux garanties du contrat, entraînera la résiliation de plein droit du présent mandat à la date d'effet de la renonciation.

En présence d'un contrat en co-adhésion et en cas de décès de l'un des co-adhérents, le survivant poursuit le mandat en son nom propre et selon les mêmes modalités.

En présence d'un contrat de capitalisation démembré et en cas de décès de l'usufruitier, la pleine propriété sera reconstituée sur la tête du nu-propriétaire et le mandat se poursuit au nom du nu-propriétaire et selon les mêmes modalités. En cas de décès du nu-propriétaire, le Mandat prend fin.

Article 7 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du Mandat, la BANQUE recueille et traite des données à caractère personnel concernant le Mandant.

Les informations lui expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont il dispose sur ses données figurent dans la notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à la connaissance du Mandant lors de la première collecte de ses données. Il peut y accéder à tout moment, sur le site Internet de la BANQUE www.occitane.banquepopulaire.fr ou en obtenir un exemplaire auprès de son agence.

La BANQUE communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Article 8 : Secret professionnel

La BANQUE est tenue au secret professionnel (article L. 511-33 du code monétaire et financier). Elle est toutefois déliée de cette obligation soit à la demande du client, soit lorsque la loi le prévoit, notamment à l'égard de l'ACPR, de la Banque de France, ou de l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale. Le secret professionnel peut être également levé par application des conventions conclues par la France organisant un échange automatique d'informations à des fins fiscales avec des pays tiers.

Le Client peut aussi indiquer par écrit les tiers auxquels la BANQUE sera autorisée à fournir les informations le concernant qu'il mentionnera expressément.

En outre, le Client autorise expressément et dès à présent la BANQUE à communiquer et partager les données le concernant ainsi que leurs mises à jour :

- à BpCE S.A. agissant en qualité d'organe central du Groupe BpCE pour l'exercice des compétences prévues aux articles L. 511-31, L. 511-32 et L. 512-107 du Code monétaire et financier afin que celui-ci puisse satisfaire aux différentes missions qui lui sont dévolues, au bénéfice de la BANQUE et du Groupe, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité de régulation compétente ;
- à toute entité du Groupe BpCE en vue de la présentation au Client des produits ou services gérés par ces entités ;
- aux entités du Groupe BpCE avec lesquelles le Client est ou entre en relation contractuelle aux fins d'actualisation des données collectées par ces entités, y compris des informations relatives à son statut fiscal ;
- aux entités du Groupe BpCE en cas de mise en commun de moyens techniques, notamment informatiques ainsi que de gestion de gouvernance des données, pour le compte de la BANQUE. À cet effet, les informations personnelles concernant le Client, couvertes par le secret bancaire, pourront être pseudonymisées à des fins de recherches et de création de modèle statistique) ;
- aux partenaires de la BANQUE, pour permettre au Client de bénéficier des avantages du partenariat auquel il adhère, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat ;
- aux sous-traitants et prestataires pour les seuls besoins des prestations à réaliser pour la BANQUE et notamment la fourniture des produits bancaires et financiers ou la réalisation d'enquêtes ou de statistiques.

Article 9 : Lutte anti-blanchiment - lutte contre le terrorisme - devoir de vigilance

Il est fait obligation à la Banque, en raison des dispositions pénales sanctionnant le blanchiment de capitaux provenant d'un trafic de stupéfiants ou le blanchiment du produit de tout crime ou délit, de s'informer auprès de son Mandant pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par ces derniers.

En outre, la Banque est soumise à des obligations en matière de lutte contre le financement du terrorisme auprès des autorités concernées.

La Banque est tenue, sous peine de sanctions pénales, à un devoir de vigilance précisé aux articles L. 561-1 et suivants du code monétaire et financier.

Article 10 : Anti-corruption

La Banque est tenue, dans le cadre de ses obligations légales (en particulier issues de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) concernant la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de procéder à l'évaluation permanente de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires, au regard de critères tels que : actionnariat, risque pays, secteurs d'activité, adéquation des expertises, intégrité et réputation, respect des lois, coopération en matière de communication d'informations, nature et objet de la relation, autres intervenants (écosystème), interaction avec des agents publics ou des personnes politiquement exposées (PPE) définies à l'article R.561-18 du code monétaire et financier, aspects financiers en jeu et devises traitées...

Le client s'engage en conséquence :

1. à permettre à la Banque de satisfaire aux obligations imposées à cette dernière dans le cadre ci-dessus;

2. plus généralement à respecter les lois applicables relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la concussion, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme;

3. et en particulier à ne pas opérer sur ses comptes dans les livres de la Banque d'opérations financières visant à la commission d'un fait de corruption ou de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics ou de favoritisme.

Article 11 : Réclamation – Médiation

En cas de difficultés concernant ce service, le Client peut obtenir de son agence toutes les informations souhaitées, formuler auprès d'elle toute réclamation et, en cas de difficultés persistantes, saisir le service en charge des réclamations de Banque Populaire Occitane qui s'efforce de trouver avec lui une solution.

Par courrier à l'adresse suivante :
BANQUE POPULAIRE OCCITANE
Service Relations Clients
Le Camp La Courbisié, avenue Maryse Bastié
B.P.19
42022 CAHORS CEDEX

Ou par internet : www.occitane.banquepopulaire.fr, rubrique "contact »

Tout renseignement relatif à une contestation peut être obtenu en téléphonant au numéro suivant :
05 81 22 00 00 (appel non surtaxé)

A défaut de solution le satisfaisant ou en l'absence de réponse dans le délai de 2 mois, le Client a la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la Banque sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de sa réclamation auprès de la Banque, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont il dispose.

L'adresse postale du médiateur et les coordonnées du site internet du médiateur figurent sur les relevés de compte du client. Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulement de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur le site de la Banque jusqu'à l'ouverture du site internet du médiateur puis sur le site du médiateur dès son ouverture au public.

En cas de souscription par Internet, le Client peut également déposer sa réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera sa demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. »

Pour toute réclamation portant exclusivement sur les produits d'assurance et ne relevant pas de leur commercialisation, et notamment en cas de désaccord entre l'assuré et l'assureur à l'occasion de l'application des termes du contrat ou du règlement d'un sinistre, l'assuré doit d'abord consulter son conseiller bancaire habituel ou contacter le Service Clients de la Banque.

En cas de réclamation, l'assuré peut adresser un courrier à : BPCE VIE-Centre d'Expertise et de Relation Client - 59 avenue Pierre Mendès France - CS 11440 - 75709 Paris Cedex 13.
Ce service l'aidera à trouver une solution.

Si toutes les voies de recours ont été épuisées, l'assuré a la possibilité de contacter le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

Coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : ACPR, 4 Place de Budapest, CS 92459 75436 PARIS CEDEX 9. »

Article 12 : Droit de rétractation

Le Mandant ne bénéficie pas d'un délai de rétractation si le mandat a été signé en agence et qu'il n'a pas été précédé d'une sollicitation par voie de démarchage.

Si le Mandant a été démarché en vue de la souscription du contrat mandat ou si cette souscription a été conclue à distance, dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivants du Code monétaire et financier et même si l'exécution du contrat a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, le Mandant est informé de la possibilité de revenir sur son engagement. Conformément aux articles L. 341-16 du code monétaire et financier (en cas de démarchage), ou L.221-18 du Code de la consommation, ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus, à compter de la conclusion du mandat d'arbitrage en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Banque.

Le modèle de courrier en annexe II peut être utilisé pour ce faire.

ARTICLE 13 – Rémunération

Pour la prestation d'arbitrage, le Mandataire perçoit une rémunération dans les conditions prévues en annexe III.

Le Mandant autorise le Mandataire à prélever sa rémunération sur le compte dont les références sont indiquées ci-dessous :

_____ ouvert à la Banque.

Dans l'hypothèse où le compte ci-dessus mentionné viendrait à être clôturé le MANDANT devrait informer le Mandataire des coordonnées (RIB) du compte où pourrait être prélevée la rémunération du Mandataire.

A cette rémunération peuvent s'ajouter des frais perçus à l'occasion des arbitrages effectués par le Mandataire sur son contrat au titre de l'exécution du présent mandat et dont il a été informé au titre de la documentation contractuelle qui lui a été remise.

Le Mandataire aura la faculté de modifier périodiquement ces conditions tarifaires. A cet effet, le Mandataire adressera au Mandant, trois mois à l'avance, le projet de modification de la tarification en vigueur, le Mandant disposant de deux mois à compter de cette notification pour faire connaître son refus. L'absence de contestation dans ce délai vaut acceptation des nouveaux tarifs. En cas de refus, le Mandataire pourra mettre fin au produit ou service dont bénéficie le Mandataire, selon les modalités fixées à l'article 6.

ARTICLE 14 – Transfert – cession du mandat

Le présent mandat ne pourra être transféré ou cédé par une des parties à un tiers sans l'accord préalable et exprès de l'autre partie, sauf en cas de fusion, scission ou apport partiel d'actifs du Mandataire ou de cession des droits et obligations du Mandataire au profit de l'une des sociétés du Groupe tel que ce terme est défini ci-après auquel appartient le Mandataire, ou plus généralement d'opérations de réorganisation intra-Groupe impactant le Mandataire.

Définition :

« **Groupe BPCE** » désigne l'ensemble composé:

- de BPCE, l'organe central des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ;
- des établissements de crédit affiliés à BPCE ;
- du réseau des Caisses d'Épargne, composé des Caisses d'Épargne, des Sociétés Locales d'Épargne et de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne ;

- du réseau des Banques Populaires composé des Banques Populaires, des Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement et de la Fédération Nationale des Banques Populaires ;
-des sociétés ou organismes, quel que soit leur statut juridique (société civile ou commerciale, GTE, association, ..), contrôlées directement ou indirectement, de façon exclusive ou conjointe, au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, par BPCE, par les établissements de crédit affiliés à BPCE, par une entité du réseau des Banques Populaires ou du réseau des Caisses d'Epargne.

ARTICLE 15 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur adresse respective sus-indiquée.

ARTICLE 16 – Loi française - Différends

Le présent mandat est soumis au droit français. Le Mandant et le Mandataire s'efforceront de régler à l'amiable et de bonne foi toutes les difficultés qui pourraient survenir dans l'interprétation ou l'exécution des dispositions du présent mandat. Faute d'accord amiable, et sans préjudice de l'article 11, tout différend sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

Fait à,le

En trois exemplaires.

Le(s) Mandant(s) déclare(nt) avoir pris connaissance du présent mandat et déclare en avoir reçu un exemplaire. Le présent mandat prend effet à la date de signature.

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du Mandat, la Banque recueille et traite des données à caractère personnel concernant le Mandant.
Les informations lui expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont il dispose sur ses données figurent dans la Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Cette notice est portée à la connaissance du Mandant lors de la première collecte de ses données. Il peut y accéder à tout moment, sur le Site Internet de la Banque www.occitane.banquepopulaire.fr ou en obtenir un exemplaire auprès de son agence.
La Banque communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Signature du premier Mandant, précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé - Bon pour mandat avec le profil d'arbitrage :

_____ (nom du profil donne lors de l'entretien d'épargne)

«

Signature du second Mandant, précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé - Bon pour mandat avec le profil d'arbitrage :

_____ (nom du profil donne lors de l'entretien d'épargne)

Signature du Mandataire et cachet de la Banque, précédés de la mention manuscrite

« Lu et approuvé - Bon pour acceptation de mandat »

ANNEXE I

FONDS DISPONIBLES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES MANDATS D'ARBITRAGE

A la date de signature du mandat, cette liste- sous réserve d'évolution- est la suivante :

ALLIANZ SECURICASH SRI R	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	FR0010785865	ISR
ALLIANZ VALEURS DURABLES R	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	FR0000017329	ISR
AMUNDI ACTIONS EURO ISR P	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	FR0010458745	ISR
AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR P (C)	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	FR0010844365	ISR
AMUNDI ACTIONS USA ISR P	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	FR0010153320	ISR
ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	FR0010749853	ISR
AXA WF FRAMLINGTON GLOBAL SMALL CAP F EUR CAP	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	LU0868490979	ISR
AXA WORLD FUNDS FRAMLINGTON WOMEN EMPOWERMENT A EUR CAP	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	LU1557118921	ISR
BGF SUSTAINABLE ENERGY FUND A2 EUR CAP	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	LU0171289902	ISR
BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE	FR0010668145	ISR
BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS FRANCE CLASSIC	BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE	FR0011870997	ISR
BNP PARIBAS FUNDS - US MULTI-FACTOR EQUITY CLASSIC EUR	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU1956163379	ISR
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - CLIMATE IMPACT CLASSIC EUR C	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0406802339	ISR
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - GLOBAL ENVIRONMENT CLASSIC C	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0347711466	ISR
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - GREEN TIGERS CLASSIC EUR CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0823437925	ISR
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - SMART FOOD CLASSIC CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU1165137149	ISR
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - SUSTAINABLE EURO BOND CLASSIC CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0828230697	ISR
CANDRIAM SRI BOND EMERGING MARKETS C CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1434519416	ISR
CANDRIAM SRI BOND GLOBAL HIGH YIELD C CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1644441120	ISR
CANDRIAM SRI EQUITY EMERGING MARKETS C EUR CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1434523954	ISR
CANDRIAM SRI-BOND EURO CORPORATE C EUR CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1313770452	ISR
CANDRIAM SRI-EQUITY EMU C EUR CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1313771187	ISR
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR	CARMIGNAC GESTION	FR0010149302	ISR
CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS A	CPR ASSET MANAGEMENT	LU1653748860	ISR
	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEM	LU1494415570	ISR
DPAM EQUITIES L US SRI MSCI INDEX B	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEM	BE0058652646	ISR
DPAM INVEST B EQUITIES WORLD SUSTAINABLE B EUR CAP	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICE	LU0907927338	ISR
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE B CAP	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICE	LU0336683502	ISR
DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE B EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU0383783841	ISR
DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS A EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU0309082799	ISR
DNCA INVEST - BEYOND INFRASTRUCTURES & TRANSITION B EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU1907594748	ISR
DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA A EUR C	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU1907595398	ISR
DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA A EUR C	ECOFI INVESTISSEMENTS	FR0010592022	ISR
ECOFI ENJEUX FUTURS C	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT	FR0010172767	ISR
EDR SICAV - EURO SUSTAINABLE CREDIT A EUR	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU1892829828	ISR
FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE WATER AND WASTE FUND A ACC EUR	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010863688	ISR
ECHIQUEUR POSITIVE IMPACT EUROPE A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010321810	ISR
ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR AGENOR SRI MID CAP EUROPE A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010321828	ISR
ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR MAJOR SRI GROWTH EUROPE A	GAM LUXEMBOURG SA	LU0175571735	ISR
MULTIPARTNER-ROBECOSAM SMART ENERGY B EUR CAP	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	FR0010702175	ISR
G FUND CREDIT EURO ISR N	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE	FR0010061283	ISR
HSBC SRI EURO BOND AC	LAZARD FRERES GESTION SAS	FR0000003998	ISR
LAZARD EQUITY SRI C	MANDARINE GESTION	FR0010657122	ISR
MANDARINE OPPORTUNITES R	MIROVA	FR0012925774	ISR
MIROVA ACTIONS EURO C	MIROVA	FR0010028985	ISR
MIROVA OBLI EURO R CAP	MONTPENSIER FINANCE	FR0013079761	ISR
BEST BUSINESS MODELS SRI RC	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000437774	ISR
FRUCTI ACTIONS FRANCE (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000029563	ISR
FRUCTIFRANCE EURO (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010702084	ISR
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000976292	ISR
MIROVA ACTIONS EUROPE C	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010521575	ISR
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT R(C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU1472740767	ISR
MIROVA GLOBAL GREEN BOND R/A EUR	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU1623119051	ISR
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY R/A (EUR NPF) CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU0914729966	ISR
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY R/A EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU1956003765	ISR
MIROVA WOMEN LEADERS EQUITY FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010021733	ISR
OSTRUM ACTIONS EURO R EUR CAP			

OSTRUM ACTIONS GLOBAL EMERGENTS R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010706960	ISR
OSTRUM EURO DIVIDEND GROWER R C	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010259374	ISR
OSTRUM GLOBAL ALPHA CONSUMER R-E	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010619882	ISR
OSTRUM GLOBAL NEW WORLD R C	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010083519	ISR
MIROVA FUNDS - MIROVA EUROPE SUSTAINABLE ECONOMY FUND R/A EUR			
NN (L) EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITY P EUR CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU1911611140	ISR
NN (L) GLOBAL EQUITY IMPACT OPPORTUNITIES P EUR CAP	NN INVESTMENT PARTNERS	LU0991964320	ISR
NN (L) GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY P EUR CAP	NN INVESTMENT PARTNERS	LU0250158358	ISR
NN (L) PATRIMONIAL BALANCED EUROPEAN SUSTAINABLE P CAP	NN INVESTMENT PARTNERS	LU0119216553	ISR
PICTET-EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES-P EUR	NN INVESTMENT PARTNERS	LU1444115874	ISR
PICTET-TIMBER-R EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0144509717	ISR
ROBECO QI EMERGING MARKETS SUSTAINABLE ACTIVE EQUITIES D EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0340559805	ISR
ROBECO QI GLOBAL DEVELOPED SUSTAINABLE ENHANCED INDEX EQ D EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU1648456991	ISR
ROBECO SUSTAINABLE EUROPEAN STARS EQUITIES D EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU1123620707	ISR
ROBECOSAM EURO SDG CREDITS DH EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU0187077218	ISR
SYCOMORE HAPPY @ WORK R EUR CAP	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU0503372608	ISR
SYCOMORE SELECTION CREDIT R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	LU1301026388	ISR
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0011288513	ISR
SYCOMORE SHARED GROWTH R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0011169341	ISR
TRUSTEAM OPTIMUM A	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0010117093	ISR
TRUSTEAM ROC A	TRUSTEAM FINANCE SCA	FR0007072160	ISR
	TRUSTEAM FINANCE SCA	FR0010981175	ISR
ABERDEEN STANDARD - ASIA PACIFIC EQUITY FUND A EUR CAP	ABERDEEN STANDARD INVESTMENTS	LU0498180339	
AS I - CHINA A SHARE EQUITY FUND A ACC HEDGED EUR	ABERDEEN STANDARD INVESTMENTS	LU1848873714	
ALKEN FUND - EUROPEAN OPPORTUNITIES R EUR CAP	AFFM SA	LU0235308482	
AGIF-ALLIANZ STRUCTURED RETURN AT (H2-EUR) CAP	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	LU1428086174	
ALLIANZ EURO HIGH YIELD R/C	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	FR0010032326	
ALLIANZ GIF EUROPE EQUITY GROWTH AT EUR	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	LU0256839274	
ALLIANZ GIF EUROPEAN EQUITY DIVIDEND AT EUR CAP	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	LU0414045822	
ALLIANZ SECURICASH SRI R	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	FR0010785865	
ALLIANZ VALEURS DURABLES R	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	FR0000017329	
ALLIANZ US EQUITY AT EUR	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS IREL	IE00B1CD3R11	
SEXTANT AUTOUR DU MONDE A	AMIRAL GESTION	FR0010286021	
SEXTANT GRAND LARGE A	AMIRAL GESTION	FR0010286013	
AMUNDI ACTIONS EURO ISR P	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	FR0010458745	
AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR P (C)	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	FR0010844365	
AMUNDI ACTIONS USA ISR P	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	FR0010153320	
AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES EUR P	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	FR0010156604	
ARI - EUROPEAN CREDIT SRI P-C	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	FR0010749853	
AMUNDI FUNDS EQUITY US RELATIVE VALUE A EUR HGD (C)	AMUNDI LUXEMBOURG SA	LU0568606148	
AMUNDI FUNDS II EUROLAND EQUITY A EUR CAP	AMUNDI LUXEMBOURG SA	LU0119345287	
AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD C	AVIVA INVESTORS FRANCE	FR0013305208	
AXA IM FIIS - US SHORT DURATION HIGH YIELD F EUR HEDGED	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	LU0292585626	
AXA IM FIIS EUROPE SHORT DURATION HIGH YIELD F EUR CAP	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	LU0658026603	
AXA WF FRAMLINGTON GLOBAL SMALL CAP F EUR CAP	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	LU0868490979	
AXA WF FRAMLINGTON ROBOTECH A C	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	LU1536921650	
AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON ROBOTECH A HEDGED	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	LU1644517127	
AXA WORLD FUNDS FRAMLINGTON WOMEN EMPOWERMENT A EUR CAP	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	LU1557118921	
AXA WORLD FUNDS GLOBAL INFLATION BONDS A EUR CAP	AXA FUNDS MANAGEMENT SA	LU0266009793	
AXA AEDIFICANDI A EUR CAP	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	FR0000172041	
AXA OR ET MATIERES PREMIERES (C)	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	FR0010011171	
BARINGS EUROPE SELECT TRUST A EUR CAP	BARING FUND MANAGERS LIMITED	GB00B3NSX137	
BDL CONVICTIONS C	BDL CAPITAL MANAGEMENT	FR0010651224	
BGF CONTINENTAL EUROPEAN FLEXIBLE FUND A2RF EUR	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	LU0224105477	
BGF EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND FUND AH EUR CAP	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	LU0359002093	
BGF SUSTAINABLE ENERGY FUND A2 EUR CAP	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	LU0171289902	
BGF WORLD MINING FUND A2 EUR	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	LU0172157280	
BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE	FR0010668145	
BNP PARIBAS SOCIAL BUSINESS FRANCE CLASSIC	BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE	FR0011870997	
CAMGESTION CONVERTIBLES EUROPE CLASSIC	BNP PARIBAS ASSET MANAG FRANCE	FR0000285629	
BNP PARIBAS FUNDS - US MULTI-FACTOR EQUITY CLASSIC EUR	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU1956163379	
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - CLIMATE IMPACT CLASSIC EUR C	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0406802339	
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - GLOBAL ENVIRONMENT CLASSIC C	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0347711466	
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - GREEN TIGERS CLASSIC EUR CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0823437925	

BNP PARIBAS FUNDS SICAV - SMART FOOD CLASSIC CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU1165137149
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - SUSTAINABLE EURO BOND CLASSIC CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0828230697
BNP PARIBAS FUNDS SICAV - US MID CAP CLASSIC EUR CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0251807045
BNP PARIBAS FUNDS SICAV-GLB CONVERTIBLE CLASSIC RH EUR CAP	BNP PARIBAS ASSET MANAG LUX SA	LU0823394852
BNY MELLON EUROLAND BOND FUND A EUR CAP	BNY MELLON GLOBAL AM	IE0032722260
CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE TECHNOLOGY C EUR CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1502282632
CANDRIAM SRI BOND EMERGING MARKETS C CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1434519416
CANDRIAM SRI BOND GLOBAL HIGH YIELD C CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1644441120
CANDRIAM SRI EQUITY EMERGING MARKETS C EUR CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1434523954
CANDRIAM SRI-BOND EURO CORPORATE C EUR CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1313770452
CANDRIAM SRI-EQUITY EMU C EUR CAP	CANDRIAM LUXEMBOURG SA	LU1313771187
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR	CARMIGNAC GESTION	FR0010149302
CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS A EUR ACC	CARMIGNAC GESTION	FR0010149112
CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR	CARMIGNAC GESTION	FR0010148981
CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR CAP	CARMIGNAC GESTION	FR0010135103
CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES A EUR CAP	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	LU0164455502
EDGEWOOD L SELECT US SELECT GROWTH EUR A CAP	CARNE GLOBAL FUND MANAGERS LUX	LU0304955437
EDGEWOOD L SELECT US SELECT GROWTH EUR HEDGED A	CARNE GLOBAL FUND MANAGERS LUX	LU0138007074
COMGEST GROWTH PLC - COMGEST GROWTH EURP OPPORTUNITIES EUR CAP	COMGEST ASSET MANAGEMENT LTD	IE00B4ZJ4188
COMGEST GROWTH JAPAN EUR R ACC CLASS	COMGEST ASSET MNGT INTL LTD	IE00BD1DJ122
COMGEST MONDE C	COMGEST SA	FR0000284689
MAGELLAN C	COMGEST SA	FR0000292278
RENAISSANCE EUROPE C	COMGEST SA	FR0000295230
COVEA ACTIONS EUROPE OPPORTUNITES A	COVEA FINANCE	FR0000441685
CPR CROISSANCE REACTIVE P	CPR ASSET MANAGEMENT	FR0010097683
CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS A	CPR ASSET MANAGEMENT	LU1653748860
CPR SILVER AGE E	CPR ASSET MANAGEMENT	FR0010917658
DPAM EQUITIES L US SRI MSCI INDEX B	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEM	LU1494415570
DPAM INVEST B EQUITIES WORLD SUSTAINABLE B EUR CAP	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEM	BE0058652646
DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE B CAP	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICE	LU0907927338
DPAM L BONDS GOVERNMENT SUSTAINABLE B EUR CAP	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICE	LU0336683502
CENTIFOLIA (C)	DNCA FINANCE	FR0007076930
DNCA VALUE EUROPE C	DNCA FINANCE	FR0010058008
EUROSE C	DNCA FINANCE	FR0007051040
GALLICA (C)	DNCA FINANCE	FR0010031195
DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS A EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU0383783841
DNCA INVEST - BEYOND INFRASTRUCTURES & TRANSITION B EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU0309082799
DNCA INVEST ALPHA BONDS B EUR	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU1694789535
DNCA INVEST ARCHER MID-CAP EUROPE B EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU1366712518
DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA A EUR C	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU1907594748
DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA A EUR C	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU1907595398
DNCA INVEST EUROPE GROWTH B CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU0870553459
DNCA INVEST SOUTH EUROPE OPPORTUNITIES A EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU0284395638
DNCA INVEST VELADOR BG	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU1438033414
DNCA INVEST-NORDEN EUROPE A EUR CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	LU1490785091
DORVAL CONVICTIONS PEA R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	FR0010229187
DORVAL CONVICTIONS R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	FR0010557967
DORVAL GLOBAL CONVICTIONS R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	FR0010687053
DORVAL MANAGEURS EUROPE R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	FR0011038785
DORVAL MANAGEURS R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	FR0010158048
DORVAL MANAGEURS SMID CAP EURO R	DORVAL ASSET MANAGEMENT	FR0013247749
DWS CONCEPT KALDEMORGEN LC EUR	DWS INVESTMENT SA	LU0599946893
DWS INVEST GLOBAL BONDS LCH (P) EUR CAP	DWS INVESTMENT SA	LU0616844923
DWS INVEST TOP DIVIDEND L EUR CAP	DWS INVESTMENT SA	LU0507265923
ECOFI CONVERTIBLES EURO C	ECOFI INVESTISSEMENTS	FR0010191908
ECOFI ENJEUX FUTURS C	ECOFI INVESTISSEMENTS	FR0010592022
ECOFI ENTREPRISES C	ECOFI INVESTISSEMENTS	FR0007011432
EDR SICAV - EURO SUSTAINABLE CREDIT A EUR	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT	FR0010172767
EDR SICAV - TRICOLORE RENDEMENT A EUR	EDMOND ROTHSCHILD ASSET MNGT	FR0010588343
EDMOND DE ROTHSCHILD EMERGING BONDS A EUR H	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	LU1160351208
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE SYNERGY A EUR	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	LU1102959951
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND BIG DATA A EUR CAP	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	LU1244893696
EDMOND DE ROTHSCHILD FUND US VALUE A EUR CAP	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	LU1103303167

EDMOND DE ROTHSCHILD FUND US VALUE A EUR HE CAP	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	LU1103303670
EDMOND DE ROTHSCHILD HEALTHCARE A EUR CAP	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	LU1160356009
EDR FD-BOND ALLOCATION A EUR CAP	EDR ASSET MANAGEMENT LUX SA	LU1161527038
ELEVA EUROPEAN SELECTION FUND A1 EUR CAP	ELEVA CAPITAL SAS	LU1111642408
ELEVA UCITS FUND - ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND A1 (EUR)	ELEVA CAPITAL SAS	LU1331971769
ERASMUS MID CAP EURO R	ERASMUS GESTION	FR0007061882
FIDELITY SICAV - FIDELITY EUROPE ACT -A- C	FIL GESTION	FR0000008674
FIDELITY - NORDIC FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0922334643
FIDELITY AMERICA FUND A EUR HEDGED CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0945577517
FIDELITY ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0413542167
FIDELITY CHINA FOCUS FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0318931192
FIDELITY FUND IBERIA FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0261948904
FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FD A-ACC-EURO HDG	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0337569841
FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE WATER AND WASTE FUND A ACC EUR	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU1892829828
FIDELITY FUNDS AMERICA FUND E	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0115759606
FIDELITY FUNDS EMERGING EUROPE MIDDLE EAST AFRICA E CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0303816887
FIDELITY GERMANY FUND A EUR CAP	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0261948227
FIDELITY GLOBAL CONSUMER INDUSTRIES FUND A EUR DIS	FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	LU0114721508
PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES A	FINANCIERE ARBEVEL	FR0013076528
ECHIQUEUR POSITIVE IMPACT EUROPE A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010863688
ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR AGENOR SRI MID CAP EUROPE A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010321810
ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR AGRESSOR A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010321802
ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR AGRESSOR PEA A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010330902
ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR ARTY A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010611293
ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR MAJOR SRI GROWTH EUROPE A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010321828
ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR PATRIMOINE A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0010434019
ECHIQUEUR SICAV - ECHIQUEUR VALUE EURO A	FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	FR0011360700
FRANKLIN INDIA FUND A EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	LU0231205187
FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FDS - TEMPLETON BRIC FD A EUR-H1	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	LU0316493401
FRANKLIN US OPPORTUNITIES FUND A EUR HEDGED CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	LU0316494391
FRANKLIN WORLD PERSPECTIVES FUND A EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	LU0390134954
TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND A EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	LU0390137031
TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND A EUR H1 CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	LU0496363770
TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND A EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	LU0260870661
TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND AEH EUR CAP	FRANKLIN TEMPLET INTL SVCES SA	LU0294221097
MULTIPARTNER-ROBECOSAM SMART ENERGY B EUR CAP	GAM LUXEMBOURG SA	LU0175571735
GOLDMAN SACHS FUNDS EUROPE CORE EQUITY PTF BASE CAP	GOLDMAN SACHS ASSET MANAG INTL	LU0234681749
G FUND CREDIT EURO ISR N	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	FR0010702175
GROUPAMA AVENIR EURO N	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	FR0010288308
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 N	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	FR0013259181
H2O ADAGIO SR	H2O AM LLP	FR0013393188
H2O ALLEGRO SR EUR CAP	H2O AM LLP	FR0013393220
H2O GLOBAL STRATEGIES ICAV- H2O FIDELIO FUND R HEDGED EUR CAP	H2O AM LLP	IE00BYNJF397
H2O MODERATO SR	H2O AM LLP	FR0013393295
H2O MULTIBONDS SR EUR CAP	H2O AM LLP	FR0013393329
H2O MULTIEQUITIES RC	H2O AM LLP	FR0011008762
HSBC SRI EURO BOND AC	HSBC GLOBAL ASSET MNGMT FRANCE	FR0010061283
HSBC GIF EURO CONVERTIBLE BOND Y EUR CAP	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU	LU1498393302
HSBC GIF EUROLAND EQUITY A EUR CAP	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU	LU0165074666
HSBC GIF INDIAN EQUITY A CAP (EUR)	HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOU	LU0164881194
INVESCO EURO EQUITY FUND A EUR CAP	INVESCO MANAGEMENT SA	LU1240328812
INVESCO FDS - INVESCO PAN EUROPEAN STRUCTURED EQUITY FD E CAP	INVESCO MANAGEMENT SA	LU0119753308
INVESCO JAPANESE EQUITY ADVANTAGE FUND E EUR CAP	INVESCO MANAGEMENT SA	LU0607514980
INVESCO PAN EUROPEAN EQUITY A CAP	INVESCO MANAGEMENT SA	LU0028118809
JPMORGAN EMERGING MARKETS OPPORTUNITIES FUND A EUR CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	LU0759999336
JPMORGAN EMERGING MARKETS STRATEGIC BD FD D (PERF) EUR HEGD	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	LU0599214011
JPMORGAN EUROLAND DYNAMIC FUND D (PERF) EUR CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	LU0661986348
JPMORGAN IF INCOME OPPORTUNITY FUND D HEDGED CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	LU0289473059
JPMORGAN LATIN AMERICA EQUITY FUND D EUR CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	LU0522352862
JPMORGAN US SMALL CAP GROWTH FUND A EUR CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT EUR	LU0401357743
MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE R CAP	LA FRANCAISE AM INTERNATIONAL	LU0489687243
LA FRANCAISE MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES R	LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT	FR0010657601
LAZARD ACTIONS EMERGENTES R	LAZARD FRERES GESTION SAS	FR0010380675
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL RC EUR	LAZARD FRERES GESTION SAS	FR0010858498
LAZARD CREDIT FI RVC	LAZARD FRERES GESTION SAS	FR0010752543
LAZARD EQUITY SRI C	LAZARD FRERES GESTION SAS	FR0000003998

LAZARD SMALL CAPS EURO I	LAZARD FRERES GESTION SAS	FR0000174310
NORDEN	LAZARD FRERES GESTION SAS	FR0000299356
NORDEN SMALL IC	LAZARD FRERES GESTION SAS	FR0011474980
LEGG MASON CLEARBRIDGE US AGGRESSIVE GROWTH FUND A EUR CAP	LEGG MASON INVESTMENTS EUROPE	IE00B192B094
LEGG MASON GF CLEARBRIDGE US AGGRESSIVE GROWTH FUND A EUR HC	LEGG MASON INVESTMENTS EUROPE	IE00B2Q3L925
LYXOR TIEDEMANN ARBITRAGE STRATEGY FUND A EUR	LYXOR ASSET MANAG IRELAND LTD	IE00B9DCSJ09
M&G (LUX) GLOBAL HIGH YIELD BOND FUND A-H CAP	M&G LUXEMBOURG SA	LU1670726402
M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND A EUR	M&G LUXEMBOURG SA	LU1670724373
MANDARINE OPPORTUNITES R	MANDARINE GESTION	FR0010657122
MANDARINE VALEUR R	MANDARINE GESTION	FR0010554303
METROPOLE SELECTION A	METROPOLE GESTION	FR0007078811
MIROVA ACTIONS ENVIRONNEMENT R (C)	MIROVA	FR0010016204
MIROVA ACTIONS EURO C	MIROVA	FR0012925774
MIROVA OBLI EURO R CAP	MIROVA	FR0010028985
BEST BUSINESS MODELS SRI RC	MONTPENSIER FINANCE	FR0013079761
M CONVERTIBLES AC EUR CAP	MONTPENSIER FINANCE	FR0013083680
QUADRATOR RC SICAV	MONTPENSIER FINANCE	FR0012326791
MS INV ASIA OPPORTUNITY FUND AH EUR CAP	MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD	LU1378879248
MS INV US GROWTH FUND A USD CAP	MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD	LU0073232471
MUZINICH AMERICAYIELD FUND R HEDGED EUR CAP	MUZINICH & CO (IRELAND) LTD	IE0032860565
MUZINICH GLOBAL HIGH YIELD A HEDGED EUR CAP	MUZINICH & CO (IRELAND) LTD	IE0033510391
AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE R (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010058529
FRUCTI ACTIONS FRANCE (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000437774
FRUCTI CONVERTIBLES EUROPE	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010116301
FRUCTI FRANCE SMALL ET MID CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000437741
FRUCTIFONDS VALEURS DU JAPON H-I	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0011556174
FRUCTIFONDS VALEURS JAPON R EUR	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000437824
FRUCTIFRANCE EURO (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000029563
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010702084
MIROVA ACTIONS EUROPE C	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000976292
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT R(C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010521575
MIROVA GLOBAL GREEN BOND R/A EUR	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU1472740767
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY R/A (EUR NPF) CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU1623119051
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY R/A EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU0914729966
MIROVA WOMEN LEADERS EQUITY FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU1956003765
NATIXIS ACTIONS US GROWTH H-R	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0011010149
NATIXIS ACTIONS US GROWTH R EUR	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0011600410
NATIXIS STRATEGIE MIN VARIANCE EUROPE	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000003188
OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010042176
OSTRUM ACTIONS EURO PME R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0011891506
OSTRUM ACTIONS EURO R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010021733
OSTRUM ACTIONS EURO VALUE R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010259382
OSTRUM ACTIONS GLOBAL EMERGENTS R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010706960
OSTRUM ACTIONS SMALL&MID CAP EURO R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010666560
OSTRUM ACTIONS SMALL&MID CAP FRANCE R	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010674507
OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0011071778
OSTRUM EURO DIVIDEND GROWER R C	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010259374
OSTRUM EURO SMART CITIES R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010573782
OSTRUM GLOBAL ALPHA CONSUMER H-R	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0011146786
OSTRUM GLOBAL ALPHA CONSUMER R-E	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010619882
OSTRUM GLOBAL EMERGING BONDS R/A H EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU0935235712
OSTRUM GLOBAL NEW WORLD R C	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010083519
OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010036400
OSTRUM SOUVERAINS EURO R (C)	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0000003196
OSTRUM STRATEGIE CREDIT EURO R EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	FR0010762526
SEYOND EUROPE MINVOL R/A EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU0935229400
SEYOND GLOBAL MINVOL R/A EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU0935231216
SEYOND VOLATILITY EQUITY STRATEGIES R/A EUR CAP	NATIXIS INVEST MANAGERS INTL	LU0935233261
LOOMIS SAYLES MULTISECTOR INCOME FUND R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	IE00B23XD337
LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND EUR R/A CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU1435385163
MIROVA FUNDS - MIROVA EUROPE SUBSTAINABLE ECONOMY FUND R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU1911611140
NATIXIS HARRIS ASSOCIATES GLOBAL EQUITY FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU0147944259
NATIXIS INTL FDS (LUX) I OSTRUM PACIFIC RIM EQUITY FUND R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU0147921554
NATIXIS INTL FUNDS (LUX) I HARRIS AS U.S. EQUITY FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU0147943442
NATIXIS INTL FUNDS (LUX) I OSTRUM EUROPE SMALLER CIES R EUR A	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU0064070138

NATIXIS INTL FUNDS (LUX) I OSTRUM GLOBAL INFLATION FD R EUR CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU0255251679
NATIXIS INTL FUNDS (LUX) LOOMIS SAYLES US EQUITY INCOME R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU0147925118
NATIXIS INTL FUNDS (LUX) OSTRUM ASIA EQUITY FUND R EUR CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU0147918766
NATIXIS INTL FUNDS (LUX) OSTRUM EMERGING EUROPE EQUITY FUND R	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU0147918923
NIF (LUX) I THEMATIC AI AND ROBOTICS FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU1951200481
NIF (LUX) I THEMATIC META FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU1951204046
NIF (LUX) I THEMATIC SAFETY FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU1951225553
NIF (LUX) I-LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY H-RA EUR CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU1435385593
NIF OSTRUM SHORT TERM GLOBAL HIGH INCOME FUND H R/A EUR CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU0980597412
NIF(LUX) - HARRIS ASSOCIATES US EQUITY FUND H-R/A(EUR) CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU1429562413
NIF(LUX) I THEMATIC WATER FUND R/A CAPIT	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA	LU1951229035
NN (L) EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITY P EUR CAP	NN INVESTMENT PARTNERS	LU0991964320
NN (L) GLOBAL EQUITY IMPACT OPPORTUNITIES P EUR CAP	NN INVESTMENT PARTNERS	LU0250158358
NN (L) GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY P EUR CAP	NN INVESTMENT PARTNERS	LU0119216553
NN (L) PATRIMONIAL BALANCED EUROPEAN SUSTAINABLE P CAP	NN INVESTMENT PARTNERS	LU1444115874
ODDO BHF ACTIVE ALL CAP CR EUR CAP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	FR0011160340
ODDO BHF AVENIR CR-EUR CAP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	FR0000989899
ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR CAP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	FR0000990095
ODDO BHF CREDIT OPPORTUNITIES CR-EUR CAP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	LU1752460292
ODDO BHF GENERATION CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	FR0010574434
ODDO BHF US MID CAP CI-EUR [H]	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	FR0013245784
ODDO BHF US MID CAP CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	FR0000988669
ODDO CREDIT OPPORTUNITIES CR EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	FR0011630599
PICTET DIGITAL HP EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0474967303
PICTET-DIGITAL P EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0340554913
PICTET-EMERGING EUROPE P DY EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0130728842
PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT-HP EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0340553949
PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT-P EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0280437673
PICTET-EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES-P EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0144509717
PICTET-GLOBAL EMERGING DEBT-HP EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0170994346
PICTET-GLOBAL MEGATREND SELECTION P EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0386882277
PICTET-JAPANESE EQUITY OPPORTUNITIES P EUR CAP	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0255979402
PICTET-JAPANESE EQUITY SELECTION-HR EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0248320581
PICTET-JAPANESE EQUITY SELECTION-R EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0255975913
PICTET-NUTRITION-P EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0366534344
PICTET-PREMIUM BRANDS-P EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0217139020
PICTET-SECURITY-R EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0270905242
PICTET-TIMBER-R EUR	PICTET ASSET MANAGEMENT EUROPE	LU0340559805
PORTZAMPARC ENTREPRENEURS C	PORTZAMPARC GESTION	FR0013186319
PORTZAMPARC EUROPE PME C	PORTZAMPARC GESTION	FR0010426072
PORTZAMPARC FRANCE OPPORTUNITES C	PORTZAMPARC GESTION	FR0007394762
RAIFFEISEN OSTEUROPA AKTIEN EUR RVT	RAIFFEISEN KAPITALANLAGE GESEL	AT0000785241
RICHELIEU PRAGMA EUROPE R	RICHELIEU GESTION SA	FR0007045737
ROBECO BP US PREMIUM EQUITIES DH EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	FR0320896664
ROBECO BP US SELECT OPPORTUNITIES EQUITIES DH EUR CAP	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU0674140040
ROBECO QI EMERGING MARKETS SUSTAINABLE ACTIVE EQUITIES D EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU1648456991
ROBECO QI GLOBAL DEVELOPED SUSTAINABLE ENHANCED INDEX EQ D EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU1123620707
ROBECO SUSTAINABLE EUROPEAN STARS EQUITIES D EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU0187077218
ROBECOSAM EURO SDG CREDITS DH EUR	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU0503372608
ROBECOSAM SUSTAINABLE FOOD EQUITIES D EUR CAP	ROBECO LUXEMBOURG SA	LU0374106754
ELAN FRANCE BEAR	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	FR0000400434
ELAN OBLIG BEAR C	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	FR0010981142
MARTIN MAUREL SENIOR PLUS C	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	FR0010909531
R-CO EURO CREDIT C EUR	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	FR0007008750
R-CO VALOR F EUR	ROTHSCHILD CO ASSET MGT EUROPE	FR0011261197
ROUVIER VALEURS C	ROUVIER ASSOCIES	LU1100076550
SCHRODER ISF EMERGING MARKETS DEBT ABSOLUTE RETURN A EUR HEDGED	SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA	LU0177592218
SCHRODER ISF GREATER CHINA A EUR CAP	SCHRODER INVESTMENT MGT EUR SA	LU0365775922
SEAYOND ACTIONS EUROPEENNES R	SEAYOND SA	FR0000977530
SEAYOND EQUITY FACTOR INVESTING EURO R (C)	SEAYOND SA	FR0012213700
SG ACTIONS LUXE C	SOCIETE GENERALE GESTION	FR0000988503
SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0007078589
SYCOMORE FRANCECAP R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0010111732
SYCOMORE HAPPY @ WORK R EUR CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	LU1301026388
SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0010363366

SYCOMORE SELECTION CREDIT R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0011288513
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0011169341
SYCOMORE SHARED GROWTH R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0010117093
SYNERGY SMALLER CIES R	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	FR0010376368
OYSTER EUROPEAN OPPORTUNITIES C EUR PR	SYZ ASSET MANAGEMENT LUX SA	LU0507009503
OYSTER JAPAN OPPORTUNITIES C EUR HP PR	SYZ ASSET MANAGEMENT LUX SA	LU0204988207
FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A EUR CAP	TEMPLETON INVNT MNGT LTD	LU0260870158
FRANKLIN US OPPORTUNITIES FUND A EUR CAP	TEMPLETON INVNT MNGT LTD	LU0260869739
TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND NE CAP	TEMPLETON INVNT MNGT LTD	LU0260870406
THREADNEEDLE (LUX) AMERICAN AEH EUR CAP	THREADNEEDLE MANAGEMENT	
THREADNEEDLE (LUX) AMERICAN AU EUR CAP	LUXEMB	LU0198731290
THREADNEEDLE (LUX) PAN EUROPEAN ABSOLUTE ALPHA AE	THREADNEEDLE MANAGEMENT	
TRUSTEAM OPTIMUM A	LUXEMB	LU0757425094
TRUSTEAM ROC A	THREADNEEDLE MANAGEMENT	
VARENNE VALEUR A	LUXEMB	LU1469428814
VEGA ALPHA OPPORTUNITES RC	TRUSTEAM FINANCE SCA	FR0007072160
VEGA COURT TERME DYNAMIQUE R	TRUSTEAM FINANCE SCA	FR0010981175
VEGA DISRUPTION R-C EUR	VARENNE CAPITAL PARTNERS	FR0007080155
VEGA EURO OPPORTUNITES RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0013200243
VEGA EURO RENDEMENT R	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0010078279
VEGA EURO SPREAD R (C)	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0013299047
VEGA EUROPE CONVICTIONS RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0010242461
VEGA FRANCE CONVICTIONS RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0011037894
VEGA FRANCE OPPORTUNITES RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0000444531
VEGA GRANDE ASIE R	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0010626796
VEGA MILLENNIALS RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0007479365
VEGA MONDE EQUILIBRE R	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0010458190
VEGA MONDE FLEXIBLE R-C	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0010295212
VEGA MONDE R	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0013379054
VEGA MONDE RENDEMENT	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0007007968
VEGA OBLIGATIONS EURO (C)	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0010289827
VEGA PATRIMOINE RC	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0000993446
ZELIS ACTIONS AMERIQUE	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0010458216
ZELIS ACTIONS EUROPEENNES	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0007465083
ZELIS ACTIONS MONDE	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0007371810
ZELIS ASIE PACIFIQUE	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0000993339
FONDS GENERAL BPCE Vie	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0000979403
FONDS GENERAL BPCE Vie	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0000982852
FONDS GENERAL BPCE Vie	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0000993321
FONDS GENERAL BPCE Vie	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0010017731
FONDS GENERAL BPCE Vie	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0010645325
FONDS GENERAL BPCE Vie	VEGA INVESTMENT MANAGERS	FR0013298965
FONDS GENERAL BPCE Vie	VEGA INVESTMENT MANAGERS	LU0552643842
FONDS GENERAL BPCE Vie	VEGA INVESTMENT MANAGERS	LU0914729453
FONDS GENERAL BPCE Vie	VEGA INVESTMENT MANAGERS	LU1561915239

Cette liste actualisée est également disponible sur le site : www.priips-bpce-vie.com au lien suivant : <http://www.priips-bpce-vie.com/category/42>

Toute modification de la liste des fonds disponibles sera portée à la connaissance du mandant par une mention au rapport périodique de gestion

ANNEXE II

**MANDAT d'arbitrage de contrat d'assurance vie ou de capitalisation
BORDEREAU DE RETRACTATION**

(Formulaire relatif au délai de rétractation prévu par l'article L. 341.16 du Code Monétaire et Financier et L.221-18 et s. du Code de la Consommation)

*Comme indiqué à l'article 12 "Droit de rétractation" des Conditions Générales de la Convention, la rétractation n'est valable que si le formulaire, lisiblement et parfaitement rempli, est renvoyé au plus tard 14 jours à compter de la signature du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, à : BANQUE POPULAIRE OCCITANE Service GESTION SOUS MANDAT
33/43 Avenue Georges Pompidou
31135 BALMA cedex*

Je soussigné.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....

déclare renoncer mandat d'arbitrage de contrat d'assurance vie/capitalisation que j'avais conclu le avec la Banque.

Si des supports financiers ont, entretemps, été acquis sur le contrat, je donne instruction à la Banque de :

- procéder à leur cession :

Oui Non

Fait à

Le

Le CLIENT ou son représentant légal ⁽¹⁾

(1) Précédée de la mention "Lu et approuvée"

ANNEXE III : REMUNERATION

Comme mentionné à l'article 13, en rémunération de son mandat, la Banque Populaire Occitane percevra annuellement :

- une **commission au titre de la gestion financière du contrat d'assurance** calculée sur la valeur du contrat géré (sauf produits garantis ou SCPI) au 31/12 de l'année précédente selon le barème ci-dessous. Ce montant est prélevé au cours du premier trimestre de l'année sur le compte courant de l'assuré. En cas d'absence de compte courant, le règlement se fera par chèque à l'ordre de la Banque Populaire Occitane.

PROFILS	Défensif International	Tempéré International	Equilibre International	Occitane Opportunités ISR	Dynamique International
	0,20 %TTC	0,25 % TTC	0,35% TTC	0.40% TTC	0,50% TTC

- les arbitrages entre Unités de Compte font l'objet d'une commission de 0.50% du montant arbitré
- l'investissement des capitaux dans le profil de gestion n'est pas facturé, ainsi que les arbitrages résultant d'un changement de profil